

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire

Paris le **31** AOUT 2018

Service de l'instruction  
publique et de l'action  
pédagogique

Le ministre de l'éducation nationale

Sous-direction  
du socle commun, de la  
scolarisation des élèves  
handicapés

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Bureau  
de la personnalisation des  
parcours scolaires et de la  
scolarisation des élèves  
handicapés

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale

DGESCO A1.3  
N° 2018 -0127-  
Affaire suivie par  
Juliette Da Costa  
Téléphone  
01 55 55 11 45  
Courriel  
juliette.dacosta  
@education.gouv.fr

**Objet :** Prise en compte des élèves bénéficiant d'un dispositif ULIS école dans ONDE

Comme il a été annoncé, les évolutions de l'application Onde (Outil numérique pour la direction d'école) pour la prise en compte des élèves en situation de handicap bénéficiant d'un dispositif ULIS école sont programmées pour la rentrée scolaire 2018.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint un guide « fiche pas-à-pas » afin d'expliquer aux directeurs d'école comment gérer la scolarité de ces élèves dans l'application Onde.

Il s'agit désormais de répartir tous les élèves bénéficiant d'un dispositif Ulis école dans les classes ordinaires puis de les répartir dans des regroupements « Ulis école » garantissant ainsi aux coordonnateurs d'ULIS l'accès aux livrets scolaires de leurs élèves dans LSU.

Afin d'éviter toute difficulté lors de la rentrée scolaire, ce guide sera communiqué aux conseillers techniques des recteurs chargés de l'adaptation scolaire et du handicap (ASH) et aux IEN ASH pour transmission directe aux directeurs d'école accueillant un dispositif ULIS.

Service du budget de la  
performance et des  
établissements

Sous-direction de la  
performance et du dialogue  
avec les académies

Bureau de la maîtrise  
d'ouvrage des systèmes  
d'information

DGESCO B2.3  
Affaire suivie par  
Nicolas Soligny  
Téléphone  
01 55 55 38 36  
Courriel  
Nicolas.soligny  
@education.gouv.fr

Pour le ministre et par délégation  
Le directeur général de l'enseignement  
scolaire



Jean-Marc HUART